



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 22 août 2022, à l'adoption des règlements suivants :

- règlement n° 151-4-2022 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 151-2011 concernant les nuisances;*
- règlement n° 311-2022 intitulé *Règlement aux fins d'établir les limites de vitesse sur les chemins publics de la municipalité.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 23 août 2022.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier